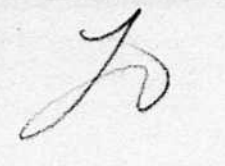
AVERTISSEMENTS AGRICOLES



DLP 20-7-7801965

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

N° 24 - 18 juillet 1978

/ VIGNE /

EUDEMIS -

Les caractéristiques de l'activité du 2e vol de ce ravageur ont été signalées dans le précédent bulletin du 5 juillet qui recommandait le recours à la méthode de lutte préventive après repérage des pontes et ceci dès le 10 juillet.

Actuellement, et selon les situations, de jeunes chenilles sont présentes dans les grappes fermées et dans les baies. Les vents (mistral, tramontane) et les fortes chaleurs ont réduit l'intervalle de temps entre les pontes qui se situent à l'intérieur des grappes.

Il en résulte qu'il convient, après repérage de l'importance des dégâts, d'intervenir par la méthode curative en utilisant le parathion et les produits similaires (mévinphos, dichlorvos...).

Le traitement doit être envisagé une dizaine de jours après l'intervention préventive, soit, selon les situations, du 19 au 26 juillet.

De nouveaux produits ont obtenu une autorisation de vente cette année :

- la décaméthrine (Decis de Procida) utilisable à 1,75 g de matière active à l'hl soit 0,70 l de produits commercial à l'hectare,
- la perméthrine (Perthrines de Sopra) à 4 g de matière active à l'hl,
- le ~~fenv~~valérate (Sumicidin de Shell Chimie) à 7,5 g de matière active à l'hl,
- le fénitrothion + malathion (Kalomix de la Quinoléine) à 37,5 g + 37,5 g de matière active à l'hl.

Ces produits doivent tous être utilisés dès le dépôt des oeufs en respectant strictement les délais d'emploi avant récolte par suite de la réglementation sur les teneurs en résidus.

MILDIOU -

Depuis le dernier bulletin, des délais d'emploi avant récolte ont été fixés pour les deux produits suivants :

- le Mikal (phosetal + folpel) : 60 jours avant les vendanges,
- l'Acylon bleu (métalaxil + oxychlorure de cuivre) : 15 jours avant les vendanges.

Nous insistons particulièrement sur la nécessité de respecter strictement ces délais d'emploi notamment en ce qui concerne les raisins de table.

/ ARBRES FRUITIERS /

OIDIUM -

La firme commercialisant le ditalimphos (Plondrel, Laptran) limite l'emploi de ce produit aux arbres fruitiers à pépins. Aucune extension d'emploi n'est préconisée.

P.277

.../...

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER -

Nous recommandons d'assurer la protection des fruits de la manière suivante :

a) variétés à récolter avant le 8 août :

effectuer un traitement actuellement.

b) variété à récolter avant le 30 août :

effectuer un premier traitement actuellement, puis deux autres traitements espacés de 10 à 12 jours.

Nous rappelons qu'il convient de respecter les délais d'emploi imposés avant la récolte et que certains insecticides (mévinphos 7 jours et dichlorvos 5 jours) permettent des applications près de la cueillette.

/ ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT /

POU DE SAN JOSE (Perpignan) -

Les larves de 2e génération ont essaimé depuis quelques jours. La protection obligatoire doit être effectuée, notamment sur les arbres fruitiers récoltés, conformément à la réglementation en vigueur, à l'aide :

de méthidathion : 40 g de matière active à l'hl (Ultracide),

ou de parathion émulsion à 20 g de matière active à l'hl.

Il convient d'ajouter un acaricide.

Deux applications à deux jours d'intervalle sont nécessaires, la première devant être réalisée actuellement.

Si les arbres sont en cours de récolte ou à la veille de la cueillette, l'intervention sera repoussée.

/ OLIVIER /

TEIGNE -

Les chenilles de la génération "carpophage", qui s'alimentent aux dépens des jeunes fruits en pénétrant dans le noyau non encore sclérifié, risquent de provoquer leur chute.

Il importe de réduire les attaques de ce ravageur dont les dégâts seraient préjudiciables pour la récolte.

La protection des jeunes olives sera assurée à l'aide de carbaryl : 75 g de matière active à l'hl, ou diméthoate (nombreuses spécialités) à la dose de 50 g de matière active à l'hl.

/ ARBRES FORESTIERS ET D'ORNEMENT /

GRANDE SAPERDE DU PEUPLIER -

La lutte contre ce ravageur doit être menée activement cette année qui est année de vol. Plusieurs traitements à base de lindane doivent être effectués.

OIDIUM du LAURIER à feuilles rondes (Laurocerasus rotundifolia).

Depuis quelques années, les lauriers-cerise, variété Caucasica, mais surtout rotundifolia (laurier-amande) présentent des altérations du feuillage très caractéristiques : déformation du limbe des feuilles des jeunes pousses, puis présence de quelques criblures. Il s'agit d'une maladie dûe à un oïdium : Spheroteca, dont le mycelium vit sous forme endogène (en permanence dans la cuticule du feuillage) et sous forme exogène (en surface).

.../...

AVERTISSEMENTS AGRICOLES - STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON

suite du bulletin n° 24 du 18 juillet 1978

Aussi appelons-nous l'attention des pépiniéristes et des amateurs sur la nécessité d'effectuer un certain nombre de traitements dès l'apparition des déformations (crispations) sur les jeunes feuilles et jeunes pousses.

Certaines années, ces altérations se manifestent tardivement.

Divers fongicides ont été déjà expérimentés contre cette affection cryptogamique. Les essais sontpoursuivis cette année, notamment en Languedoc et font appel au bupirimate, à la triforine etc... Il convient de mouiller abondamment les plantes.

/ CULTURES LEGUMIERES /

OIDIUM DU MELON -

Les premières atteintes de la maladie sont décelées. Les produits utilisables pour la lutte contre cette maladie figurent sur le bulletin précédent. Signalons que le pyrazophos (Afugan) peut être utilisé jusqu'à trois jours de la récolte, selon une décision parvenue depuis la rédaction du dernier bulletin.

TEIGNE DU POIREAU -

Le piégeage sexuel installé depuis quelques semaines montre actuellement une activité accrue de la teigne. La protection devra donc être assurée en tenant compte de la sensibilité des cultures et de l'activité du ravageur.

x

x x

Respecter strictement les délais d'emploi avant récolte

Eviter tout surdosage qui augmente la teneur en résidus

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE
ADJOINT DU CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

G. THEISSEN

Tirage du 18 juillet 1978 - 1 550 exemplaires
N° d'inscription PF 531 AD

P278